



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nancy, le 26 juin 2026

Affaire suivie par :

Pôle Transition Énergétique et Qualité de l'Air

Guillaume SCHULER

Tél : 06 59 39 55 48

Mél : guillaume.schuler@developpement-durable.gouv.fr

**Monsieur le Secrétaire Général de la
Meurthe-et-Moselle**

Aux membres du comité local de l'air
de l'agglomération nancéienne
(destinataires in fine)

Madame, Monsieur,

Le comité local de l'air de l'agglomération nancéienne, dont vous êtes membre, s'est réuni le 12 juin 2026. Cette rencontre a été l'occasion de faire le point sur les actualités concernant la qualité de l'air, notamment sur la démarche de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).

Vous trouverez en pièce jointe les présentations diffusées lors de la réunion du 12 juin, ainsi que son compte rendu. Si vous souhaitez proposer des modifications, nous vous invitons à transmettre vos observations à l'adresse suivante :

pteqa.stelc.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr

Je vous remercie par avance pour votre participation active à cette démarche essentielle pour l'amélioration de la qualité de l'air dans notre région.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire Général

Frédéric CLOWEZ



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Nancy, le

Affaire suivie par :
Service transition énergétique - logement – construction
Pole Transition énergétique et qualité de l'air
Guillaume SCHULER
guillaume.schuler@developpement-durable.gouv.fr
06 59 39 55 48

Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération nancéienne

Comité Local de l'Air : compte rendu

12 juin 2026

Introduction

M. MAZOYER (directeur adjoint, DREAL Grand Est) présente les excuses de M. le secrétaire général retenu par ailleurs, et souhaite la bienvenue aux participants et introduit la réunion, dont l'objectif majeur est de présenter et d'échanger sur l'état d'avancement de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), avec en particulier la formalisation d'un plan d'actions provisoire.

Rappel du contexte et des objectifs de révision du PPA

M. GOLFIER (chef du pôle transition énergétique et qualité de l'air, DREAL Grand Est) rappelle que le PPA est un outil réglementaire et opérationnel majeur pour améliorer la qualité de l'air et réduire les risques de la pollution sur la santé et sur l'environnement. Piloté par les services de l'État et construit en étroite collaboration avec les acteurs locaux (collectivités, associations, acteurs économiques...), il prévoit des mesures réglementaires et volontaires visant à diminuer les émissions de polluants atmosphériques

Actualités

Actualités réglementaires

M. SCHULER (chargé de mission qualité de l'air, DREAL Grand Est) présente les dispositions de la directive européenne 2024/2881 adoptée le 11 décembre 2024. Cette directive fixe de nouvelles normes en matière de qualité de l'air, significativement plus basses et qui seront applicables à partir du 1er janvier 2030. A titre d'exemple, les valeurs limites annuelles à respecter pour le dioxyde d'azote (NO₂) et les particules (PM10) seront divisées par deux, passant de 40 µg/m³ à 20 µg/m³. La Directive impose également l'établissement de plans d'actions préventifs pour garantir leur atteinte avant cette échéance. L'instruction ministérielle du 31 mars 2026 demande ainsi aux préfets de procéder, dès 2026, à l'identification des parties du territoire français qui pourraient être concernées par ces plans préventifs.

Etat de la qualité de l'air sur le territoire du PPA

Mme LE GALL (ingénieure qualité de l'air, ATMO Grand Est) présente l'évolution rétrospective des concentrations en polluants. Les concentrations en dioxyde d'azote et particules sont en baisse. La valeur limite (VL) en vigueur est respectée. Concernant la future VL 2030 :

- La future VL 2030 est respectée pour le NO₂, sauf pour la station Villers 33 en proximité trafic (qui ne fait pas partie du réseau réglementaire et qui a vocation à être remplacée par une autre station trafic).
- La future VL 2030 est respectée pour les PM10, et tout juste atteinte pour les PM2.5 (les concentrations doivent être strictement inférieures au seuil pour le respecter). On observe une hausse des concentrations en PM10 et PM2.5 entre 2024 et 2025, en lien avec des conditions climatiques plus sèches (moins de lessivage de l'atmosphère).

L'ozone est le seul polluant dont les concentrations augmentent. L'ozone est un polluant secondaire, qui se forme par réaction photochimique de polluants précurseurs, notamment le NO₂. Cette réactivation est activée par le rayonnement solaire. L'augmentation du nombre de jours d'ensoleillement et des températures contribue à sa production.

Le scénario « fil de l'eau » modélise des baisses de concentrations pour ces trois polluants. Dans ce scénario, des habitants seraient toutefois soumis à des dépassements des futures VL 2030. Ces résultats plaident pour des actions dans tous les secteurs pour accroître les baisses d'émissions de polluants atmosphériques.

Gestion des épisodes de pollution

M. SCHULER présente les seuils de déclenchement des épisodes de pollution en cours de révision dans le cadre de la transposition de la directive (UE) 2024/2881. Le seuil de déclenchement sera abaissé pour les PM10, et les concentrations en PM2.5 seront désormais prises en compte pour déclencher un épisode de pollution, ce qui n'était pas le cas jusqu'alors. Ces seuils seront applicables dès début 2027.

Mme LE GALL présente le nombre d'épisodes d'après les mesures aux stations observées, en appliquant ces nouveaux seuils de façon rétrospective :

- En 2024 : 1 épisode de 4 jours et 5 épisodes de 1 jour (contre 0 épisode).

- En 2025 : 2 épisodes de 2 jours et 5 épisodes de 1 jour (contre 1 épisode).

M. LEGOUT (chef du service adaptation et qualité de l'air, Métropole du Grand Nancy) demande s'il y aurait eu un déclenchement de la circulation différenciée à Nancy.

Mme LE GALL répond qu'un seul déclenchement aurait eu lieu en 2024 lors de l'épisode de 4 jours. La nouvelle directive fait évoluer les conditions de déclenchement des mesures d'urgence après 3 jours de persistance (dépassement du seuil d'information-recommandation) contre 2 jours actuellement.

Point d'avancement Fonds Air Bois et projet Comp'air (MGN)

M. OLALDE (conseiller délégué à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau et aux îlots de chaleur, Métropole du Grand Nancy) présente le Fonds Air Bois de la Métropole. Environ 5 000 appareils sont ciblés afin de réduire les émissions de particules du secteur résidentiel (environ 40% des émissions totales). Un bilan chiffré des deux premières années du dispositif est présenté.

Des premiers retours d'expériences sont faits par la Métropole :

- Ce Fonds Air Bois sera probablement reconduit.
- L'animation est portée par l'ALEC Nancy Grands Territoires, et la MGN instruit les dossiers.

Ce Fonds Air Bois vise un objectif de 4,5% de renouvellement annuel.

M. REZLER (association « Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéen ») attire l'attention sur les émissions de polluants associées au chauffage au bois, et estime que les aides publiques devraient être orientées vers l'électrification des usages et l'installation de PAC.

M. MAZOYER répond que les politiques publiques locales ne peuvent se permettre d'exclure toute aide au remplacement de dispositifs de chauffage au bois, encore très représenté sur le territoire. Les autres actions de l'Etat, notamment via les dispositifs de l'Anah pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat, se combinent pour proposer les meilleurs accompagnements des ménages.

Mme ALTMEYER (responsable pôle environnement, chambre des métiers et de l'artisanat de la région Grand Est) demande si ces aides sont mobilisables par des associations.

M. LEGOUT répond qu'elles sont exclusivement destinées aux particuliers.

Point d'avancement prime bois et projet Comp'air (CCSV)

M. GEERAERTS (chargé de mission mobilité et transition énergétique, Communauté de communes Pays du Sel et du Vermois) présente deux dispositifs en cours sur leur territoire :

- La Prime Bois 2025-2029 : objectif de 35 dossiers pour une enveloppe totale de 52 500 €.
- L'expérimentation Comp'Air, qui vise à sensibiliser des citoyens volontaires aux enjeux de qualité de l'air à travers l'utilisation de micro-capteurs.

Projet REAC'AIR (Chambre Régionale et Chambre Départementale d'Agriculture)

Mme JEANNOT (conseillère agronomie-environnement, Chambre départementale d'agriculture

de Meurthe-et-Moselle) et Mme BESSAGUET (chargée de projet enjeux air, PSE et azote, Chambre régionale d'agriculture du Grand Est) présentent le projet Réac'Air, lauréat de l'appel à projets de l'ADEME AgriQAir. L'expérimentation a lieu sur la CUMA du Bois du cerf (Houdelmont). L'objectif est de dresser un diagnostic des principaux postes d'émissions de NH₃ et de mettre en place un plan d'action pour les réduire.

En réponse à une question de M. REZLER, Mme JEANNOT informe qu'une nouvelle campagne de mesures aura lieu cette année, avant de diffuser les résultats de l'expérimentation à la fin du projet.

Présentation du projet de plan d'action et échanges

Rappel du processus d'élaboration du plan d'action

M. SCHULER rappelle que le projet de plan d'action a été élaboré de façon itérative, à partir :

- Du bilan du PPA 2015 – 2020 ;
- Des réflexions menées lors de deux ateliers de co-construction (Septembre et Novembre 2025) ;
- D'un travail d'approfondissement mené avec les pilotes et partenaires potentiels entre Janvier et Juin 2026.

Le plan d'action intègre ainsi :

- Des actions du précédent PPA 2015 – 2020 à poursuivre / réorienter / renforcer ;
- Des actions engagées par un ou plusieurs EPCI, jugées pertinentes à déployer à l'échelle du PPA (actions PCAET, PDM, PLUi, etc.) ;
- Les actions du plan « chauffage domestique au bois » approuvé par arrêté préfectoral le 2 septembre 2024 ;
- De nouvelles actions identifiées comme pertinentes.

Deux scénarios sont modélisés et comparés dans la démarche PPA :

- Le scénario « fil de l'eau », qui reflète l'évolution attendue de la qualité de l'air en l'absence de déploiement d'actions spécifiques.
- Le scénario « 2030 avec PPA », qui modélise la mise en œuvre des actions intégrées au PPA.

Échanges sur le plan d'action : mobilité

Mme PIANU (consultante ALGOE) présente le plan d'action.

Les transports routiers sont responsables d'une large partie des émissions d'oxydes d'azote sur le territoire, mais également d'émissions de particules (à l'échappement et hors échappement – particules d'abrasion). Le plan d'action vise ainsi à réduire les kilomètres parcourus en voiture individuelle, au profit des modes actifs et des modes partagés (transports en commun, covoiturage, autopartage). L'axe Mobilité se décline en 7 sous-axes, présentés en séance.

Il est rappelé que le renouvellement de la délégation de service public (DSP) pour la gestion des services de mobilité du bassin nancéen est en cours (2027 – 2033). Il s'agira d'une DSP unique, ce qui favorisera une gestion harmonisée et une meilleure coordination des réseaux, et simplifiera les parcours usagers.

M. JONVEL (chef de service transport, Maison de la Région de Nancy) rappelle les ambitions

poursuivies par la région :

- Développer l'offre de transport et le développement de pôles d'échanges multimodaux
- Développer des titres de transports interopérables et la tarification intermodale.

Il indique que les lignes TER sont déjà proches de la saturation, et ne pourront en l'état n'absorber que 10% de hausse de fréquentation. Pour tenir compte de cela, dans l'attente des services express régionaux métropolitains (SERM), les publics scolaires seront orientés à partir de septembre 2027 vers des autocars circulant sur le réseau Fluo 57 pour laisser de la place aux usagers commerciaux.

M. MAZOYER s'interroge sur l'opportunité de mentionner ou non la ZFE du Grand Nancy dans le PPA, étant donné les travaux parlementaires en cours et à venir. Les outils d'accompagnement seront mentionnés : conseil en mobilité, aide au renouvellement des véhicules à destination des professionnels. En accord avec les représentants de Grand Nancy, il s'agira d'arbitrer au moment de la finalisation du PPA de l'opportunité de citer ou non cet outil.

L'impact des actions du PPA se traduira par une évolution des parts modales sur le territoire : baisse de la part des trajets effectués en voiture, et hausse de la part des trajets effectués en modes alternatifs. Des hypothèses doivent être posées pour permettre à ATMO de modéliser ces évolutions. Il est convenu l'organisation d'une réunion mobilisant ATMO Grand Est, la Région Grand Est et les EPCI du périmètre PPA afin de fixer des objectifs chiffrés.

Échanges sur le plan d'action : résidentiel et tertiaire

L'usage des bâtiments tertiaires et résidentiels est responsable de l'émission de nombreux polluants de l'air. En particulier, le chauffage au bois non performant est associé à une large partie des émissions de PM2.5 du territoire. Pour agir sur ces émissions, un plan d'actions chauffage au bois a été conçu et approuvé par arrêté préfectoral du 2 septembre 2024. Ce plan d'actions est repris comme élément constitutif du PPA. L'axe R1 sera ainsi renommé « Poursuivre et intégrer le Plan d'action chauffage au bois » plutôt que « Mettre en place le Plan d'action chauffage au bois », ce plan d'action étant en place depuis 2 ans (il fera d'ailleurs l'objet d'une évaluation en fin d'année 2026).

L'axe Résidentiel et Tertiaire intègre également un volet de rappel de la réglementation concernant les émissions des chaudières.

Les objectifs de rénovation et de remplacement d'appareils de chauffage au bois non performants par EPCI sont présentés en séance.

M. LEGOUT précise que sur l'objectif de rénover 10 000 logements à horizon 2030, 4 500 seront rénovés au niveau bâtiment basse consommation (BBC).

Mme LE GALL répond que cette plus-value pourra être prise en compte dans la modélisation.

Échanges sur le plan d'action : industrie, BTP, Énergie

Le volet « Industrie, BTP, Energie » se décline en 4 sous-axes présentés en séance.

M. BESSEY (directeur de site de Solvay Dombasle) salue les pistes de réflexion mais se questionne sur la pertinence d'un réseau de chaleur urbain, étant située relativement loin de Nancy. Les modalités des études de diminution des émissions d'ammoniac resteront aussi à affiner.

M. REZLER questionne la pertinence du combustible bois, du fait des émissions de polluants générés, et demande des précisions sur le terme « décarboné ».

M. CARY (vice-président transition énergétique, patrimoine et voiries, Communauté de communes du Bassin de Pompey) précise que le développement de la filière forêt-bois intègre plusieurs enjeux : diversifier les sources d'énergie, entretenir et valoriser les forêts locales, développer des filières et de la valeur localement. Lorsqu'on utilise le terme « décarboné », on ne veut pas dire « zéro carbone » mais une réduction au global du bilan carbone.

M. MAZOYER rappelle que le plan bois conduit à remplacer des appareils anciens très émetteurs par des appareils plus récents moins émetteurs, avec un gain important en matière de qualité de l'air. De plus, le PPA s'étend sur 5 ans et a vocation à être évolutif et adaptable si besoin.

M. BERNARD (association « Consommation logement cadre de vie 54 ») pose la question des moyens associés au contrôle attendu des installations, notamment dans un contexte de contraintes budgétaires.

Mme FUHRER (cheffe de l'unité départementale de Meurthe-et-Moselle/Meuse, DREAL Grand Est) confirme que ces mesures sont désormais courantes sur les PPA, et que des visites sont déjà réalisées annuellement sur les différents sites.

M. GASSE (responsable ressources minérales et environnement du site de Novacarb) indique qu'il apparaît pertinent de faire référence aux Meilleures Techniques Disponibles, qui désignent le niveau le plus avancé et efficace de techniques et de modes d'exploitation qui servent de base à la fixation des valeurs limites d'émission dans les autorisations environnementales des installations industrielles.

M. CARY réagit à l'action de mise en place d'une charte « chantier propre », en indiquant que les entreprises savent répondre aux enjeux dans leur offre, sans que cela ne se traduise forcément par des mesures concrètes sur les chantiers. Il se demande si les dommages à ouvrage ne seraient pas plus pertinents à prendre en compte.

Mme LE GALL indique que l'impact de la production d'électricité renouvelable locale ne pourra pas être pris en compte dans les modélisations ATMO.

M. LEGOUT demande s'il est toutefois possible de modéliser l'impact de certaines boucles d'autoconsommation collective.

Mme LE GALL répond que les EPCI sont invités à transmettre des données sur de tels projets déployés dans leurs territoires pour être pris en compte dans la modélisation.

Échanges sur le plan d'action : espaces naturels agricoles et forestiers

Le volet « Espaces Naturels Agricoles et Forestiers » se décline en 3 sous-axes présentés en séance.

Mme LE GALL indique que les actions agricoles seront évaluées à travers une évolution du mix des fertilisants minéraux, qui contiendra davantage d'ammonitrate (moins émissif) et moins d'urée (plus émissive). Par manque de données chiffrées, une éventuelle progression dans l'utilisation d'équipements qui permettent d'enfouir sous quelques heures après épandage les

fertilisants ne sera pas prise en compte dans l'évaluation du PPA. La modélisation sous-estimera donc les gains à ce niveau-là.

M. MAZOYER indique que les 3 axes suivants du plan d'action du PPA ne pourront pas être discutés en séance (« mesure d'urgence », « planification et projets » et « gouvernance »). Les participants seront toutefois invités à transmettre leurs remarques / questions / commentaires s'ils le souhaitent.

Prochaines étapes

M. GOLFIER présente les prochaines étapes de la révision du PPA, avec notamment la rédaction des fiches actions à la rentrée, en vue d'une présentation du PPA à l'occasion d'un prochain comité local de l'air en fin d'année.

Conclusion

M. MAZOYER remercie les participants et acte la validation collective de la structure du plan d'action du PPA et des intitulés des actions.

Il rappelle que cette présentation du projet de plan d'action du PPA fait partie de la concertation menée tout au long de l'élaboration du document, et que tous les participants recevront les présentations. Les suites de la procédure nécessiteront relecture et validation des parties prenantes, avant un engagement dans la phase de consultation réglementaire du document. Il encourage tous les porteurs d'action à assurer un niveau d'ambition collectif permettant de passer sous les seuils réglementaires en 2030.

Après avoir remercié tous les participants pour leur collaboration, il clôt la réunion.

Participants et participantes

Prénom NOM	Structure
David MAZOYER	DREAL Grand Est
Sébastien GOLFIER	DREAL Grand Est
Guillaume SCHULER	DREAL Grand Est
Jennifer MOUY (en visio-conférence)	DREAL Grand Est
Anne-Laure FURHER	Unité Départementale 54
Franck RAVENET	ATMO Grand Est
Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS	ATMO Grand Est
Anne-Christine LE GALL	ATMO Grand Est
Augusto OLALDE	Métropole du Grand Nancy
Mathieu LEGOUT	Métropole du Grand Nancy
Jérôme CARY	CC du Bassin de Pompey
Lisa ROBIN	CC du Bassin de Pompey
Juliette MOS	CC Pays du Sel et Vermois
Vincent GEERAERTS (en visio-conférence)	CC Pays du Sel et Vermois
Marie-Laure SIEGEL	CC Moselle et Madon
Inès ROUSSET	CC Moselle et Madon
Clotilde BESSAGUET	Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est
Mélanie JEANNOT	Chambre départementale d'Agriculture 54
Yannick DAUBIE (en visio-conférence)	Syndicat Départemental d'Energie 54
Julien GERARDIN (en visio-conférence)	Syndicat Mixte des mobilités du Bassin Nancéen
Benjamin MALGRAS	Syndicat Mixte Multipôle Nancy Sud Lorraine
Michael JONVEL	Maison de la Région de Nancy
Sophie ALTMAYER	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est
Eliot CHOPIN	Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Grand Est
Louise RENAUT	Agence Lorr'Up
Laurent BESSEY	SOLVAY Dombasle-sur-Meurthe
Martine GAUDELET	SOLVAY Dombasle-sur-Meurthe
Damien GASSE	NOVACARB Laneuveville-devant-Nancy
Valérie LAMBOTTE	ADEME
M. BAKER	Région Grand Est
Gisèle KANNY (en visio-conférence)	ORS Grand Est
Pascal REZLER	Association EDEN
Paul MOUGEL (en visio-conférence)	Association The Shifters

Liste des destinataires :

Collège « Services de l'État » ou « Établissements Publics du Ministère »

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- la cheffe de l'Unité Départementale de la Meurthe-et-Moselle (DREAL – UD54)
- le chef du Pôle Mobilité de la DREAL
- le directeur de l'agence régionale de santé ARS – direction territoriale de Meurthe-et-Moselle
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)
- le directeur départemental des territoires de la Meurthe-et-Moselle (DDT54)
- le chef de district de Nancy, Direction interdépartemental des routes de l'est (DIR Est),
- le directeur régional adjoint de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- le délégué de Météo-France, Centre Météorologique du Territoire (départements 54,55 et 88)

Collège « Collectivités territoriales »

- le président du conseil régional de la région Grand Est
- la présidente du conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle
- le président de la métropole du Grand Nancy
- le président de la CC Bassin de Pompey
- le président de la CC Moselle et Madon
- le président de la CC Pays du Sel et du Vermois
- le président du conseil du développement durable du Grand Nancy
- le maire de Nancy

Collège « Acteurs sociaux – économiques »

- le président de l'agence de développement des territoires Nancy sud Lorraine (SCALEN)
- le président de la chambre régionale d'agriculture du Grand Est (CRA GE)
- le président de la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle (CCI 54),
- le délégué général de France Chimie Grand Est
- le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Meurthe-et-Moselle (CMA 54)
- la présidente de la fédération nationale des transporteurs routiers de Meurthe-et-Moselle (FNTR 54)
- le président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de Meurthe-et-Moselle (BTP 54)
- le directeur de l'agence locale de l'énergie et du climat de Nancy Grand Territoires (ALEC)
- la présidente d'Eco CO2
- le président du groupement interprofessionnel des acteurs du transport et de la logistique (GIATEL)
- la présidente de la fédération nationale des transports routiers (FNTR)
- la directrice régionale de la SNCF
- le directeur de l'entreprise Solvay

- le directeur de l'entreprise Novacarb

Collège « Associations »

- la président de l'association technique énergie environnement (ATEE)
- le président de Mirabel Lorraine Nature Environnement (LNE)
- le président de vélo et mobilités actives Grand Est (VMA)
- le président de l'association pour la prévention de la pollution atmosphérique (APPA),
- le président de L'entente pour la défense de l'environnement nancéien (EDEN)
- le président de Consommation – Logement – Cadre de Vie (CLCV 54)
- le directeur du centre permanent d'initiation à l'environnement (CPIE 54)

Collège « Personnes associées en vue de leur compétence particulière »

- le président d'Atmo Grand Est,
- le président du conseil départemental de l'ordre des médecins
- la directrice de l'observatoire régional de la santé du Grand Est (ORS Grand Est)